



Saint-Caprais de Bordeaux

Horaires mairie

- Lundi et vendredi : de 14h à 19h.
 - Mardi au jeudi : de 08h à 12h et de 14h à 18h.
- Tél. : 05.57.97.94.00
Fax : 05.57.97.94.01

Conseils municipaux

Les comptes-rendus sont disponibles sur le blog de la mairie à l'adresse : stcapraisbx.blogspot.com

Permanences

- C. BONETA, le maire, reçoit sur rendez-vous pris en mairie.
- R. MANGEMATIN, première adjointe en charge des affaires sociales, reçoit le mardi de 9h à 12h et sur rendez-vous.
- Les autres adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Médiathèque

Mardi : 16h30 - 18h,
Mercredi : 14h - 19h,
Vendredi : 16h30 - 19h,
Samedi : 2ème et 4ème du mois, de 10h à 12h.

Toutes les infos de la médiathèque sont sur : <https://www.facebook.com/mediathequesaintcapraisdebordeaux/>

Déchèterie de Saint-Caprais de Bx

Horaires d'ouverture du 14 avril au 15 octobre :

Lundi
13h15 - 17h
Du mardi au samedi
9h15 - 13h
et 13h40 - 17h.
ZI du Limancet,
Tél : 05.56.30.65.16



Bientôt de l'ombre pour les jeux

Le petit parc, situé place du village, fait de plus en plus d'émules. Dans la matinée, à la sortie des écoles, pendant les beaux jours ou les week-ends, il ne désemplit pas. Afin que les adultes puissent veiller sur leurs bambins, à l'ombre et dans un cadre encore plus agréable, des arbres vont être plantés par le service technique de la commune : magnolia, catalpa et lilas des Indes viendront apporter un peu de fraîcheur. Par ailleurs, un autre bancs va être installé.



Vote du budget : un budget en équilibre

Lundi 10 avril à 19h00, le conseil municipal s'est réuni avec le vote des budgets comme ordre du jour principal.

Le compte administratif, c'est à dire le budget réalisé sur l'année 2016, s'établit ainsi :
- 2.045.705,67€ de recettes et 1.819.244,26€ de dépenses pour le fonctionnement,
- 425.594,47€ de recettes et 726.152,54€ de dépenses pour l'investissement.

Le budget primitif, c'est à dire le budget prévisionnel pour l'année 2017, établi sans augmentation des taux d'imposition, s'équilibre à 2.107.869,15€ en fonctionnement et 2.760.595,09€ en investissement.

Réajustement des indemnités du maire et des adjoints

Jusqu'à ce jour, les taux appliqués pour les indemnités du maire et des adjoints de Saint-Caprais étaient inférieurs à ceux appliqués depuis longtemps dans les communes avoisinantes. Afin de réajuster cette situation et d'appliquer les taux proposés au niveau national, le maire passe de 38 % à 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, et les adjoints de 13 % à 16,5 %. Sur cette enveloppe globale de 5.500€ mensuelle, seront aussi indemnisés deux conseillers délégués.

Le choix de cette revalorisation est dû à :

- l'augmentation du taux de référence au niveau national imposant une nouvelle délibération,
- la volonté des adjoints de compenser leur disponibilité avec la mise en place de l'astreinte hebdomadaire,
- l'augmentation de la charge de travail dans une commune en développement constant et au sein de la CdC élargie.

Les budgets sont consultables en ligne à l'adresse www.saintcapraisdebordeaux.fr. Nous détaillerons et expliquerons les chiffres et les choix dans notre prochaine publication.

Ma Commune, Ma Santé



Saint-Caprais de Bx est partenaire de "Ma Commune, Ma Santé". Pour vérifier si vous pouvez être mieux remboursés de vos frais de santé à moindre coût, vous avez plusieurs possibilités :
- appeler la plateforme : 05.64.10.00.48.
- utiliser le tarifificateur du site www.macommunemasante.org
- contacter votre référent local, Fabien DUCROCQ : 06.72.89.36.77.

Elections législatives 2017

Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin prochains.

Elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

La Gironde compte 12 circonscriptions législatives, les électeurs du département désigneront donc 12 députés.

Ouverture des bureaux de 8h à 18h.

Les bureaux de vote seront les mêmes que pour les élections présidentielles.



Le temps passe vite et le printemps est déjà bien installé à Saint-Caprais de Bordeaux. A mi-parcours de notre mandat municipal, les gros chantiers vont bon train à travers la commune. Les travaux s'enchainent et les briques s'empilent les unes aux autres afin d'améliorer votre qualité de vie.

La belle saison vous incite à sortir de vos logis pour apprécier notre campagne mais vous offre également un foisonnement de manifestations... N'hésitez pas à y participer, c'est avec grand plaisir que je vous y retrouverai.

Le Maire, Christian Boneta.



Médiathèque : quand les enfants prennent le large...

Dans le cadre de l'opération "Lire et Elire 2017", menée par le Conseil Départemental, un atelier a eu lieu à la médiathèque le samedi 1er avril. Les 10 participants, encadrés par Cécile et Laëtitia, ont débuté par une lecture à plusieurs voix de l'ouvrage "La poudre d'escampette" avec projection des illustrations sur grand écran.

Dextérité et agilité étaient ensuite de mise pour la construction d'un radeau avant de reprendre des forces autour d'un bon goûter bien mérité.

Travaux face à la mairie

Les travaux réalisés vont amener ce lieu à accueillir la base de vie du futur chantier de construction sur l'ancienne propriété "Cessy". Les camions de chantier sortiront par un nouvel accès privatif pour une meilleure sécurité.

Puis, cette aire de stationnement sera agrandie de plusieurs places de stationnement et une voie de circulation périphérique sera aménagée pour les véhicules privés mais aussi les véhicules de collecte du SEMOCTOM.



ALSH : la fin des travaux approche

L'Accueil Périscolaire Sans Hébergement sera terminé à la fin du mois de mai.

Les travaux vont en effet bon train et le jour où les écoliers pourront enfin investir les lieux approche à grand pas.

Cet accueil périscolaire est un bâtiment intercommunal, donc géré par la communauté de communes.

Son but est d'accueillir les enfants scolarisés à Saint Caprais lors du temps de l'accueil périscolaire, mais aussi les enfants des communes de la CdC, lors des vacances scolaires.



L'astuce écologique



Pour supprimer les limaces dans les jardins, il suffit de mettre de la bière dans des assiettes creuses.

Les limaces sont attirées et se noient dans la bière.

Pas besoin de produit toxique pour protéger votre potager

Interdiction de brûlage des déchets verts

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.



Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie.

Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Brûler ses déchets verts dans son jardin est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

Bruits de voisinage

Régulièrement, des plaintes de nuisances sonores arrivent en mairie. Force est de constater, une fois encore, que certains n'ont toujours pas compris !

Les travaux de jardinage/bricolage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, (tondeuse, perceuse, scie...) ne peuvent être exécutés que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Cette interdiction concerne également les professionnels, exceptée pour les récoltes ou lors des vendanges (certaines dérogations horaires peuvent être accordées).

Les rendez-vous

Mai

Samedi 6

Lundi 8

> Commémoration au Monument aux Morts

10h15, suivi d'un vin d'honneur à la mairie.

Samedi 13

> Théâtre dansant des aînés

offert par le CCAS, 14h30, restaurant scolaire.

> Après-midi sophrologie

Gingko, Salle des Banquets
14h-16h : Yoga danse
16h-18h : Voyage sonore

Vendredis 19 et 26

> **Théâtre**, Salle des Banquets
20h30, "Les Planches en feu" présente "Le repas", "Joyeuse Pâques", "La chouchoute" et "La malédiction d'Halloween"

Samedis 20 et 27

> **Théâtre**, Salle des Banquets
"Les Planches en feu" présente
-16h : "Colocation" et "Vengeance sur canapé".
-18h : "Simple coïncidence" et "Le chien des Baskervilles"
-21h : "Les sauvages"

Jeudi 25

Juin

Samedi 3

Omelette géante

Dimanche 11

> Braderie de la médiathèque

Samedi 24

> Ciné plein air - Fête de la musique

Dimanche 25

> Vide-grenier de l'ASCJ